



Cour arrière de l'école primaire

Mot du maire

L'éveil du printemps

La fonte de la neige ne laisse pas que la verdure rejaillir, elle apporte aussi son lot d'ouvrage. Comme chaque année, un groupe de bénévoles procédera en mai à des travaux de nettoyage et d'embellissement du Parc du Sacré-Cœur ; ce joyau en plein centre de notre Municipalité. Si le cœur vous en dit, vous êtes invités à vous joindre à ce groupe qui, par son action, embellit notre quotidien. Cette implication est une belle façon de participer au développement et au maintien de la qualité de vie au sein de notre Municipalité.

Pour ceux et celles qui préféreraient une autre forme d'implication citoyenne, un comité des loisirs sera mis sur pieds afin de proposer des idées et de soutenir l'organisation de certaines activités.



Parlant d'implication, certains s'investissent d'une façon plus discrète, mais je tiens aussi à les saluer. Je fais référence aux personnes qui se dévouent afin d'apporter confort et sécurité à nos résidents plus âgés afin que tous ceux qui le souhaitent puissent profiter du confort de leur maison, et ce, en dépit de certaines limites que l'âge pourrait imposer.

Finalement, je lève mon chapeau aux bénévoles qui entretiennent nos églises, que ce soit celle de Saint-Barnabé ou celle du secteur Saint-Thomas-de-Caxton. À vous tous et toutes qui vous impliquez pour le mieux vivre de notre communauté et de nos citoyens et citoyennes, au nom du conseil municipal et de votre Municipalité, je vous dis **MERCI !**

Dans un autre registre, nous avons assisté dernièrement à l'ouverture du nouveau casse-croûte de la rue Notre-Dame, à

>> suite à la page 2

Chronique environnement

P. 3

Chronique urbanisme

P. 11



>> suite de la page 1

l'ouverture du garage **Mécanique Bobby Gélinas** à l'angle de la 153 et du 1^{er} rang ainsi qu'à la reprise par deux jeunes entrepreneurs de **Les Produits Bellerive inc.** établie chez nous depuis trois décennies. À ce sujet, je souhaite féliciter les nouveaux propriétaires, Messieurs Francis Mailhot et Francis Laneuville, qui ont dernièrement reçu une récompense de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la MRC de Maskinongé pour la reprise réussie de cette entreprise.

Le secteur agricole n'est pas en reste et bon nombre de nos agriculteurs procèdent à d'importants investissements dans leurs entreprises. Ces investissements ont des retombés sur l'ensemble de Saint-Barnabé, elles façonnent le paysage et participent au développement notre Municipalité. Évidemment, je souhaite à tous les agriculteurs de la Municipalité une bonne période des

semences qui débutera prochainement.

Saint-Barnabé est dans son printemps. Une période d'éveil et de développement qui succède à la morosité de l'hiver et je suis convaincu que l'avenir y sera davantage ensoleillé. D'ailleurs, d'autres projets vous seront annoncés prochainement. Je suis certain qu'ensemble nous continuerons à nous impliquer et investir afin de favoriser l'épanouissement et le développement de notre milieu dans le respect de nos façons d'être et de nos façons de faire. Soyons fiers, soyons positifs et soyons ambitieux pour notre communauté et, dans tous ces projets, ces implications et ces développements, comptez sur moi pour être présent à vos côtés.

Votre Maire,
Guillaume Laverdière
maire@st-barnabe.ca

Votre conseil municipal de Saint-Barnabé

Guillaume Laverdière
Maire

Philippe Lafrenière
Conseiller siège #1

Johanne Gélinas
Conseillère siège #2

Siège Vacant
Conseiller.ère siège #3

Mario Massicotte
Conseiller siège #4

Jimmy Gélinas
Conseiller siège #5

Shanon Duhaime
Conseillère siège #6

Prochaines séances du conseil municipal :

MARDI 19 h 30

**02
MAI**

**06
JUN**

**04
JUIL.**

Nous vous invitons aux séances du conseil municipal, pour échanger avec nous et pour nous faire part de vos interrogations. Vous êtes les bienvenus, nous sommes là pour vous.

Ce journal est rendu possible grâce à la participation de :

Responsable de la publication : Le bureau municipal de Saint-Barnabé.
Mise en page : GALIA Communications.
Impression : Le bureau municipal de Saint-Barnabé.
Distribution : Postes Canada.

PUBLICATION :
L'ÉCLAIREUR est distribué aux 2 mois.
2 semaines après l'assemblée du conseil municipal. Editions régulières en février, avril, juin, août, octobre et décembre.



Prenons soin de la nature qui nous entoure

DÉBUT MAI :

Il y aura une corvée communautaire pour effectuer le ménage printanier du Parc Sacré-Coeur.

Surveillez le Facebook de la municipalité pour la date exacte de l'événement. D'ici là, préparez vos gants et vos rateaux !



SAMEDI 13 MAI :

Distribution d'arbres : Aidons la planète à mieux respirer en plantant des arbres !

La distribution des différentes essences d'arbres se fera dans le stationnement de l'église, de 10h à 14h, le samedi 13 mai.

Besoin d'aide pour savoir comment planter votre arbre ?

Visitez le site www.arbrescanada.ca/ressources/guide-plantation-arbres/

Le BAC brun arrive bientôt



C'est cet été que débutera la collecte des **matières compostables**, grâce au bac brun. Mais qu'est-ce que l'on pourra mettre dans ce bac pour matières compostables ? C'est simple, voici un résumé de ce que l'on pourra y déposer :

- Les restes de table, pelures, fruits, légumes, viandes, pains, produits laitiers, etc.
- Feuilles mortes, plantes, gazon, branches, etc.
- Carton et papier souillés (Ex.: boîte à pizza).

LIVRAISON DES BACS

La livraison des bacs bruns est prévue sur le territoire de Saint-Barnabé à la fin avril. Il est certain qu'il peut arriver des imprévus, mais la fin avril demeure un objectif réaliste.

COLLECTE DU COMPOST

La collecte du compost débutera en juin, soit **le LUNDI 12 juin**.

QUESTION

Visitez le site enercycle.ca/bacbrun

Ou la page Facebook [enercycle1](https://www.facebook.com/enercycle1)



L'OBVRly célèbre ses 20 ans avec plusieurs activités !

L'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRly) aura 20 ans le 16 juillet prochain et organise **une activité par mois** entre janvier et juillet pour le célébrer !

Des municipalités jusqu'aux entreprises agricoles, en passant par les associations de lacs ou les établissements scolaires, l'OBVRly profite de cet anniversaire pour souligner la collaboration avec ses différents partenaires. En tant qu'organisme de concertation en gestion intégrée de l'eau, ces

partenariats permettent de promouvoir plus efficacement l'importance de préserver les ressources aquatiques de qualité et accessibles et d'en assurer un développement et une utilisation durables.

Date	Milieu à reconnaître	Activité réalisée et/ou prévue
19 janvier	Tous	Lancement d'une vidéo promotionnelle
16 février	Éducatif	Tirage d'une activité d'animation sur l'eau dans une école primaire du territoire d'intervention
16 et 19 mars	Municipal	Visites des installations de la Régie d'aqueduc de Grand Pré
12 avril	Riverain	Lancement du service d'accompagnement riverain
28 mai	Résidentiel	Corvée de nettoyage de berges en collaboration avec la Ville de Louiseville*
15 juin	Agricole	Lancement d'un programme de reconnaissance des entreprises agricoles mettant en œuvre des pratiques en agroenvironnement*
16 juillet	Tous	Événement festif au bureau de l'OBVRly détails à venir *

* Suivez notre page Facebook pour les détails.



Ensemble, pour une gestion intégrée de l'eau par bassin versants !



Pour en savoir plus ou pour rester informé il y a notre infolettre et nous sommes ici :



www.obvrly.ca

780, rue St-Joseph, Saint-Barnabé, QC G0X 2K0



Avis public d'élection

Municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé
Date du scrutin : 4 juin 2023

Par cet avis public, **Jean-Christophe Côté-Benoît**, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

- 1 Le poste suivant est ouvert aux candidatures : **Poste de conseillère ou conseiller 3.**
- 2 Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau du président d'élection (ou de l'adjointe désignée pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants :

Du 21 avril au 5 mai 2023

Horaire

Lundi	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00
Mardi	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00
Mercredi	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00
Jeudi	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00
Vendredi	De 9h00 à 12h00	

Attention : le vendredi 5 mai 2023 le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

- 3 Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes :

Jour du scrutin : Dimanche 4 juin 2023, de 10 h à 20 h

Jour de vote par anticipation : Dimanche 28 mai 2023, de 12 h à 20 h

- 4 La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : **Isabelle Bournival.**
- 5 L'adjointe suivante a été désignée pour recevoir des déclarations de candidature (le cas échéant) : **Jackie Clément.**
- 6 Vous pouvez joindre le président d'élection (ou joindre son adjointe, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Président d'élection

70 rue Duguay,
Municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé
819 264-2085, poste 3450

Adjointe

70 rue Duguay,
Municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé
819 264-2085

Signature

Donné à Municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé le vingtième jour d'avril deux mille vingt-trois.


Président d'élection





Avis public

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE TOUS LES SECTEURS DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-BARNABÉ

RÈGLEMENTS NUMÉROS : 375-23 et 379-23

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 4 avril 2023, le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé a adopté le règlement numéro 375-23 intitulé : Règlement constituant la modification du règlement de zonage no 277-07 pour les dispositions relatives à l'hébergement touristique et plus particulièrement la location à court terme des résidences principales.

Lors d'une séance du conseil tenue le 4 avril 2023, le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé a adopté le règlement numéro 379-23 intitulé : Règlement constituant la modification du règlement de zonage no 277-07 pour les dispositions relatives aux marges avant selon les niveaux des réseaux routiers.

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire des secteurs concernés peuvent demander que les règlements numéros 375-23 et 379-23 fassent l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en signant le registre pour une requête valide au bureau municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé.

Les personnes habiles à voter des secteurs concernés voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut ou carte d'identité des Forces canadiennes.

3. Ce registre sera accessible de 9 heures à 16 heures pour une durée de 8 jours à compter du 21 avril 2023, au bureau de la Municipalité la Paroisse de Saint-Barnabé, situé au 70 rue Duguay, Saint-Barnabé.
4. Le nombre de demandes requis pour que les règlements numéros 375-23 et 379-23 fassent l'objet d'un scrutin référendaire est de 12 personnes. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 375-23 et 379-23 seront réputés approuvés par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures 30 minutes le 2 mai 2023, lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la

Municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé, tenu à la salle du conseil au 70 rue Duguay.

6. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, de 9 heures à 16 heures du lundi au vendredi.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire du secteur concerné

7. Toute personne qui, le 4 avril 2023, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
 - être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
 - être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois;
 - dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné, depuis au moins 12 mois;
 - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste

>>>>

Avis public (suite)

RÈGLEMENTS NUMÉROS : 375-23 et 379-2 (suite)

- référendaire du secteur concerné, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

10. Personne morale :

avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le (date d'adoption du règlement) et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

Donné à Saint-Barnabé, ce vingt-et-unième jour d'avril deux mille vingt-trois.



Jean-Christophe Côté-Benoît
Directeur général et Greffier-Trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Jean-Christophe Côté-Benoît, résidant à Trois-Rivières, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis précédemment mentionné dans un bulletin d'information municipal par envoi postal à l'ensemble des adresses de la municipalité de Saint-Barnabé à titre de publication et en affichant une copie sur le babillard de la municipalité au 70 rue Duguay Saint-Barnabé, ainsi que sur le babillard de l'église de Saint-Barnabé le 21^e jour du mois d'avril 2023 entre 8h00 et 17h00, comme prévu au règlement relatif aux modalités de publications des avis publics de la Municipalité de Saint-Barnabé.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21^e jour d'avril 2023.



Jean-Christophe Côté-Benoît
Directeur général et Greffier-Trésorier



Les principaux objectifs de **Découvertes MusicArt**, sont de rendre facilement accessibles et **GRATUITS** tout au long de l'année une grande variété de spectacles à diverses clientèles.

Proposant au passage divers styles musicaux, nous permettant également de faire de belles découvertes.

Merci à Mme Doris Scott et Mme Caroline Richard, d'organiser et de présenter ces beaux spectacles.

27 AVRIL 2023 À 14H

MAISON RICHARD & PHILIBERT
140, rue Saint-Aimé à Louiseville

UN DUO MAGIQUE COMBINANT DANSE ET MUSIQUE !
Concert intime où la danse et la musique se rencontrent pour improviser en duo.



Marie-Chantale BÉLAND
(danse)



Flavio DUFOUR
(voix & accordéon)

Spectacle commandité par



Caisses de l'Ouest de la Mauricie

25 MAI 2023 À 14H

MAISON RICHARD & PHILIBERT
140, rue Saint-Aimé à Louiseville

60 MINUTES... TOUT EN CLASSIQUE
Concert où la musique classique sera à l'honneur.

Hélène MORASSE
(chant)



Nathalie RIVARD
(violon)



Chantal NOURY
(piano)



Spectacle commandité par



Trois-Rivières



10\$
par pers.

SAMEDI 13 MAI
Sous-sol de l'église à St-Barnabé

MARTHE LAVERDIÈRE
FAIT SON SHOW!
MISE EN SCÈNE PAR MARIO JEAN

Ouverture des portes 10 h 00 Spectacle 10 h 30

ENCORE SPECTACLES MARTHELAVERDIERE.CA Québec

MERCI À NOS COMMANDITAIRES :

Métaux Ouvrés CF et Service mécanique Bobby Gélinas.

LES PLACES SONT LIMITÉES!**BILLETS EN VENTE** AU BUREAU MUNICIPAL DÈS LUNDI 24 AVRIL.**Comité des loisirs****LUNDI 1^{er} MAI à 18 h****Salle de conférence de l'hôtel de ville**
90, rue Duguay à St-Barnabé

Se déroulera un rassemblement pour mettre sur pied un Comité consultatif des Loisirs (tout le monde est bienvenu).

C'est le moment où jamais de vous impliquer et de partager vos idées, on vous attend!

Pavillon La Corvée**FERMÉ POUR RÉNOVATION**

Le Pavillon est présentement fermé car nous effectuons des rénovations majeures dans le but d'y accueillir une future bibliothèque.

Merci de votre compréhension durant les travaux.

Bibliothèque**NOUVEAUTÉS****POUR PETITS :**

C'est mon corps

Je suis terrible

Ne touche jamais un koala

Ollie: un livre sur la pleine conscience

POUR JEUNES :

Un bruit dans les murs

Défense d'entrer BD, 4 tomes

Full textos, 10 tomes

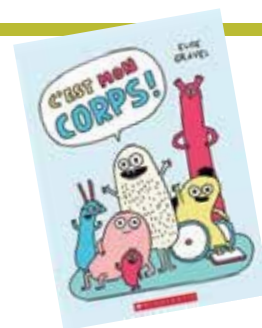
POUR ADULTES :

100% nature de Marthe Laverdière

Jardiner avec Marthe, 3 tomes de Marthe Laverdière

L'inconnu du presbytère, 2 tomes, de Josée Ouimet

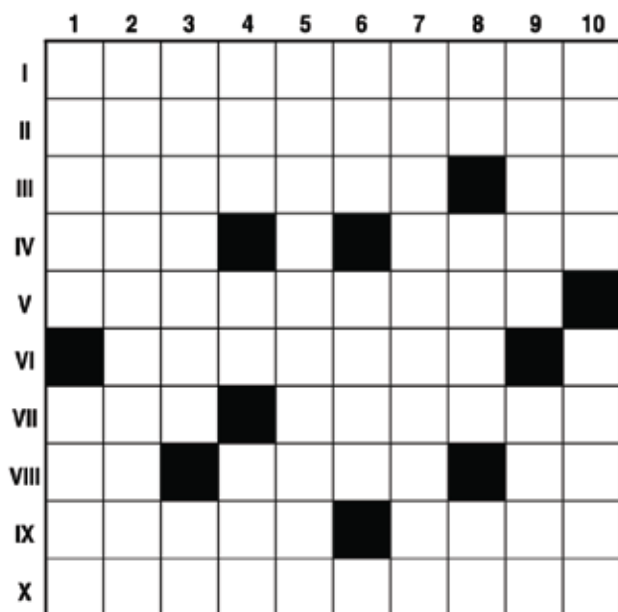
Les Winchester, d'Audree Mc Nicoll





À vous de jouer

NOUVEAUTÉ : Mots croisés



HORIZONTALEMENT

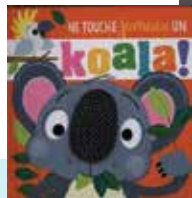
I. Essai au labo. II. Enigmatique. III. Champs de courses. Participe. IV. Pierre dure. Choisit. V. Sacrifiée par son père. VI. Appelasse. VII. Possessif. Magnifique personnage de roman. VIII. En vogue. Disparue. Rapport inversé. IX. Encre seiche. Senteur marine. X. Relatives à un équidé.

VERTICALEMENT

1. Abrasif. Sauf-conduit. 2. Instruments à bois. 3. Grands miroirs. Grecque. 4. Etablissements, en bref. Pronom. Dernière scène. 5. Rembauchai. 6. Courroux. Amateur de lentilles. 7. Cinéaste soviétique. 8. Négation. Fonds de bouteilles. Indéfini. 9. Sénat romain. Il faut avoir de l'estomac pour supporter un tel échec. 10. Sortie au théâtre. Catégories.

FORTISSIMOTS

Votre abonnement au PEB vous donne accès à TOUS les livres disponibles dans les bibliothèques publiques du Québec



Faites votre demande en ligne au **biblietie.ca** ou nos bénévoles peuvent le faire pour vous !



Carte accès-musée



Disponible en tout temps, cette carte donne accès GRATUITEMENT à une panoplie de musées de notre grande région.

Horaire régulier

MARDI 13 h 30 à 16 h
3^e MARDI DU MOIS 13 h 30 à 16 h et
..... 19 h à 20 h

Vous pouvez nous rejoindre :

Téléphone : 819 264-2085, poste 4

Courriel : biblio027@reseaubibliocqlm.qc.ca

Facebook : [biblioSt-Barnabé](https://www.facebook.com/biblioSt-Barnabé)





Pour découvrir et s'entraider

Un espace à partager

Offrez-vous un chauffeur avec le transport collectif.

Pour vos rendez-vous, vos sorties, vos commissions. Toutes les raisons sont bonnes !

TRANSPORTS COLLECTIFS
MRC de Maskinonge

[819.840.0603](https://www.ctcmaskinonge.org)
[ctcmaskinonge.org](https://www.ctcmaskinonge.org)



Ici même à **St-Barnabé**, il y a un arrêt d'autobus pour le transport collectif.

Où ?

Dans le stationnement sur le côté de l'église.

Quand ?

Lundi au vendredi.

Allez-y ! Essayez-le !

COUP de POUCE ALIMENTAIRE Yamachiche

En opération depuis plus de 20 ans, le mandat de notre organisme est d'agir comme banque alimentaire en procédant à la distribution hebdomadaire de nourriture aux familles dans le besoin pour les Municipalités de **Yamachiche, Saint-Barnabé et Saint-Sévère**.

La distribution se fait le jeudi sur rendez-vous à compter de 10:00 au sous-sol de l'église de Yamachiche. Une équipe dévouée de bénévoles et sans préjugé distribue équitablement les denrées reçues en partie de Moisson Mauricie et d'autres partenaires aux familles inscrites.

Toute personne et/ou famille qui vit une situation difficile, par perte d'emploi, maladie ou autre, n'hésitez pas à vous informer sur les critères d'admissibilité.

**Pour information et inscription :
Lise Meunier 819-264-5577**

OUVROIR St-Barnabé

**Lundi de 10h à 15h
SOUS-SOL DE L'ÉGLISE**

Vente à petit prix de vêtements pour toute la famille ainsi que des articles de maison, jouets, etc. Il y a sûrement un article qui saura faire votre bonheur. N'hésitez pas à venir nous voir!



www.legyroscopie.org
Facebook : @legyroscopie
819 228-2858

Association des parents et les membres de l'entourage de la personne atteinte d'un trouble de santé mentale.

LE RÉPIT, UN SERVICE À CONNAÎTRE

Le répit est une allocation financière non-récurrente destinée aux membres de l'entourage qui prennent soin sur une base régulière d'un proche

atteint d'un problème de santé mentale.

Si vous éprouvez diverses difficultés reliées à votre rôle, que vous traversez une période de crise, le répit est là pour vous aider à compenser le stress ainsi vécu et à retrouver un équilibre en prenant du temps pour vous.

Pour vérifier votre éligibilité, communiquez avec l'équipe du Gyroscopie.



ASSOCIATION DES PERSONNES
HANDICAPÉES DU COMITÉ DE
MASKINONGE INC.

Visite du Ranch Dupont : 26 mai (si pluie remis au 2 juin)
L'APHCM organise une sortie au Ranch Dupont, une belle journée vous attend!
Inscrivez-vous : 819 228-9228



La garde des poules à des fins récréatives...

Depuis quelques temps, des signalements sont faits au bureau municipal parce qu'il y a des poules, des lapins en liberté dans le village. Ici, on n'abordera pas les chiens en liberté, ceci étant un autre dossier sous une autre gestion.

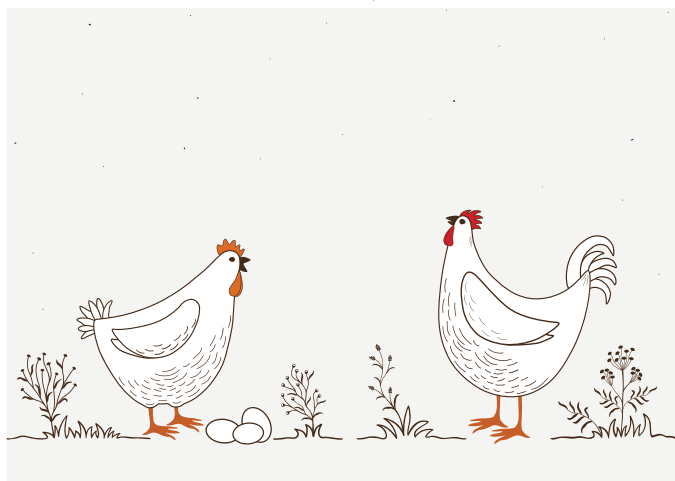
Nous vous rappelons que depuis 2020, la Municipalité a adopté un règlement sur la garde des poules à des fins récréatives pour les différentes zones où l'habitation est possible dans le village. Depuis la fin de l'an 2020, en vertu du règlement 363-20, modifiant le règlement de zonage, **il est possible de garder au maximum 2 poules mais aucun coq** dans les zones Ra, Rb, Rar et Ca du village.

Le règlement précise bien que les poules ne puissent circuler librement sur le terrain et encore moins sur le terrain du ou des voisins. Le règlement prévoit que seules les poules peuvent être gardées à des fins récréatives dans des poulaillers fermés et établis sur le terrain de la propriété.

Dans un tel cas, cela exclus tout autre garde d'animaux (en excluant chiens et chats) sur le terrain dans le village. Donc, sur le terrain, on ne peut avoir d'enclos et encore moins en liberté, des lapins (garder les dans la maison), des chèvres (même mini) ou des cochons exotiques.

Le règlement 363-20 a permis seulement les poules et ceci en limitant le nombre à un maximum de 2, pas de coq. La garde doit se faire dans un poulailler accordant un espace d'au moins 0,37 mètre carré par poule, sans dépasser 10 mètres carrés et une hauteur de 2,5 mètres. Il faut assurer un approvisionnement en eau. Un enclos grillagé est possible en accordant au moins 0,92 mètre carré par poules, sans dépasser 10 mètres carrés et une hauteur de 2,5 mètres.

Le poulailler et l'enclos doivent être maintenus en bon état et propre. Les excréments doivent être ramassés à tous les jours et autres mesures sur le bien-être des animaux. De plus, avec des poules, il faut éviter de contaminer le milieu. On pense ici à la grippe aviaire qui peut être mortelle pour un humain.



Nous vous recommandons de prendre connaissance du règlement 363-20 en s'adressant au bureau municipal.

Enfin, quant à vos autres bêtes : lapins, chèvres, prévoir pour les uns dans la maison et les autres en zone agricole, là où il est possible d'avoir des bâtiments pour recevoir ce type d'animal.

Le printemps est à nos portes et par la suite l'été, nous espérons que nous n'aurons pas à intervenir à la suite d'un signalement de poules, lapins ou autres animaux de ce type en liberté. Le règlement de zonage prévoit des sanctions tant monétaires qu'autres avec une démarche à la Cour municipale régionale. SVP, évitons de telles procédures pour avoir plus de temps pour vous informer pour vos projets de travaux ou de construction (piscines, remises, gazebo, garage, maison, etc.) et assurer l'émission des permis.

Ceci est tout simplement un respect entre nous... un civisme ! Ne faites pas aux autres ce que vous ne voulez pas que l'on vous fasse !





ENTREPRISE

La municipalité est fière de présenter l'entreprise :

BOURASSA AGRO-SERVICE

Domaine : Agricole

Propriétaire et fondateur : Louis Bourassa

Début : 1979.

Spécialités : Semences
Phytoprotection
Engrais

Bien ancré dans St-Barnabé depuis **plus de 40 ans** Bourassa Agro-Service est en constante évolution pour rester à l'affût des nouveautés dans le domaine agricole et ainsi mieux servir ses clients.

Depuis quelques années ils offrent même le service de drone pour le dépistage des mauvaises herbes dans les champs.

Félicitations au fondateur et à toute l'équipe !

FLASH EMPLOI

Il y a un poste de disponible pour vous chez :

MUNICIPALITÉ DE ST-BARNABÉ

Poste : Entretien ménager

Salaire : Selon l'entente

Temps : 1 fois / semaine.

Coordonnées : reception@saint-barnabe.ca
819 264-2085

La municipalité recherche activement une personne pour faire le ménage aux endroits suivant à raison d'une fois par semaine :

- Hôtel de ville (les bureaux)
- Pavillon La Corvée
- La halte vélo du Parc Sacré-Coeur

Le travail peut s'effectuer de soir la semaine ou de jour la fin de semaine.

COUP de CHAPEAU

La municipalité souhaite également souligner le travail exceptionnel de certaines personnes au sein de leur entreprise, organisme ou de la communauté.

Vous connaissez une de ces personnes d'exception?

N'hésitez pas à nous écrire.

La municipalité décerne son coup de chapeau ce mois-ci à :

LES ORGANISATEURS DU MARCHÉ PUBLIC

Pour la mise sur pied du marché public qui prendra vie pour la 1^{ère} fois cet été, au coeur de Saint-Barnabé.

Bravo de mettre de la vie et la couleur ainsi.

Nous en profitons pour inviter toute la population à encourager les marchands.





Printemps, synonyme de feu à ciel ouvert

Le printemps est synonyme d'entretien et de ménage extérieur! Avec le beau temps, nous avons tous hâte de sortir à l'extérieur pour pouvoir refaire une beauté à notre terrain en ramassant les branches mortes tombées des arbres durant l'hiver ou retrouver notre gazon vert. Nous vous rappelons qu'il est inutile et interdit de faire brûler votre gazon.

Rappelez-vous qu'**il est aussi interdit de faire un feu à ciel ouvert pour brûler vos déchets ramassés SANS AVOIR PRÉALABLEMENT OBTENU UN PERMIS de brûlage**. Vous pouvez vous procurer ce permis en appelant à la municipalité, et un membre de la brigade incendie vous contactera pour prendre les informations et délivrer le permis.

Souvenez-vous aussi que même si vous obtenez un permis de brûlage, certaines consignes doivent être respectées, par exemple : la sécurité des lieux et du voisinage, la dimension



du feu, la force et la direction des vents, un moyen d'extinction à portée de main, les directives de la SOPFEU, etc.

Votre brigade incendie vous souhaite un merveilleux été en toute sécurité !

Sécurité publique

Signé la Sûreté du Québec



Se mettre à nu sur internet... C'est imprudent!

Les images intimes de vous, que vous « postez » ou transmettez, ne vous appartiennent plus. Vous donnez le pouvoir à une autre personne de partager ces images avec d'autres et de se servir de toutes les informations vous concernant.

Voici donc quelques conseils simples :

- Ne filmez pas de gestes privés.
- Ne partagez pas de photos ou de vidéos de gestes intimes vous concernant ou concernant une autre personne, même sous la menace.
- Ne donnez pas votre adresse, votre date de naissance ni des renseignements bancaires.
- Et assurez-vous de connaître les gens avec qui vous échangez sur les réseaux.

Soyez conscients que :

- Produire ou partager des images d'une personne d'âge mineure (activités sexuelles explicites ou

nudité totale ou partielle) est une infraction criminelle.

- Partager des images intimes d'adulte sans consentement — qu'elles aient été prises avec ou sans consentement, telles que des activités sexuelles explicites, de la nudité totale partielle (vestiaire, salles de bain, chambre, etc.) — est aussi une infraction criminelle.

Si vous vous trouvez dans une telle situation et si vous vivez de l'anxiété, des problèmes de sommeil, de la honte, de la détresse, il existe de l'aide.

VISITEZ CES SITES, ILS SAURONT VOUS AIDER

Pour personnes mineures

Aidez-moi svp
Jeunesse, J'écoute
Tel Jeunes

Pour adultes

S.O.S Violence Conjugale
Prévention Suicide
811





Animaux errants

La Municipalité de Saint-Barnabé a mandaté la Société Protectrice des Animaux de la Mauricie (**SPA MAURICIE**) pour prendre en charge les animaux errants du territoire de la municipalité.

Grâce à son service routier, la SPA Mauricie recueille les animaux errants, abandonnés, blessés ou morts sur les territoire desservis.

Bien qu'il puisse être tentant d'accueillir au sein de votre foyer un animal trouvé errant sur la rue ou dans votre jardin, il est important de contacter le refuge de votre région le plus rapidement possible. En effet, la SPA reçoit chaque jour plusieurs appels provenant de gens ayant perdu leur animal domestique, qu'il s'agisse d'un chat, d'un chien, d'un lapin ou d'un oiseau. Cela signifie que le maître du matou qui se cache sous votre balcon ou du toutou qui marche seul sur le trottoir devant votre maison est très possiblement à la recherche de celui-ci. Le fait de contacter rapidement la SPA lorsque vous trouvez un animal, peu importe son âge ou son espèce, est vital.

Et c'est dès le 1^{er} juin 2023 que St-Barnabé appliquera le nouveau Règlement de la gestion animalière sur le territoire de St-Barnabé.

SPA Mauricie
PROTÉGER • SOIGNER • ADOPTER

**RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI
SUR L'ENCADREMENT DES CHIENS**

La loi P-38.002 est maintenant en vigueur

**1 ENREGISTREMENT OBLIGATOIRE POUR
TOUS LES CHIENS DU QUÉBEC:**

- Enregistrement obligatoire auprès de la municipalité ou de la SPA Mauricie pour les territoires desservis de la région.

C'est aussi ça Saint-Barnabé !



Crédit photo : Hélène Demers



Crédit photo : France Boucher

Si vous avez de belles photos de la municipalité, faites les parvenir par courriel au bureau municipal et nous pourrions les publier ici.

Merci à Mme Hélène Demers qui a inspiré le titre de cette rubrique.

La fierté ça se construit une photo à la fois



Nous vous accompagnons

La municipalité veut soutenir les familles dans leurs activités. Alors nous offrons une subvention de 50\$ par enfant, par activité; jusqu'à un maximum de 100\$ par année.

Des champions parmi nous

Boston - C'est le 17 avril dernier que nos athlètes de St-Barnabé se sont démarqués lors de ce légendaire marathon qui en était à sa 128^e édition.

Lors du marathon international de Boston nous avons deux citoyens de St-Barnabé qui ont mis tous les efforts nécessaires à fin d'y participer encore une fois. Et bien oui vous avez bien lu, ils n'en étaient pas à leur 1^{ère} participation.

Nos grands champions:
M. Robert Bellerive
ainsi que
Mme Odette Gélinas.

Mme Odette Gélinas a pu lors de ce marathon battre son temps de l'an dernier. Cette année elle a fait un temps de 3:48:10, ce qui lui a valu la 14^e position dans sa catégorie d'âge et elle s'assure ainsi d'être la meilleure 2^e au Canada !



Odette au 128^e Marathon de Boston en avril dernier

70, rue Duguay, Saint-Barnabé G0X 2K0 | Téléphone : 819-264-2085 | www.saint-barnabe.ca

FORMULAIRE À REMPLIR ET SIGNER

Demande de subvention activité extérieure 2023

Nom de l'enfant : _____ Âge: _____

Adresse de correspondance: _____

Téléphone: _____

Nom de la personne qui fait la demande: _____

Demande en loisir : ☐ _____ Culturelle: ☐ _____

Municipalité où se déroule l'activité: _____

Type d'activité: _____

Soccer: ☐	Baseball: ☐	Hockey: ☐	Arts martiaux: ☐
Gymnastique: ☐	Musique: ☐	Art dramatique ☐	Autre: ☐

Si autre description: _____

Groupe: ☐ Individuelle: ☐ Activité spéciale: ☐ Activité annuelle: ☐

Montant de la demande: _____ \$

Quels sont les motifs de votre demande ?

Joindre une preuve d'inscription décrivant clairement l'activité ET joindre une preuve **de paiement**.
Le supplément pour participant de l'extérieur doit être clairement identifié.

P.S. : Retourner ce formulaire à la municipalité. Signature: _____

Réservé à l'administration

Demande acceptée : ☐

Signature : _____

Reçu le : _____

Demande refusée : ☐

Date : _____

La Municipalité rembourse un montant maximal de 50 \$ par année par enfant pour sa participation à toute activité reconnue admissible aux fins de la présente Politique.

La Municipalité reçoit les demandes et rembourse les demandeurs jusqu'à ce que le montant consacré à ce chapitre lors de l'élaboration des prévisions budgétaires de l'exercice financier auquel elles se rapportent soit atteint.

Un montant maximum de 100 \$ par enfant par année civile peut être accordé dans le cadre de la présente Politique, représentant un maximum de deux activités admissibles aux fins du programme.

La Politique s'applique à toute activité admissible pratiquée entre le 1er janvier et le 31 décembre de chaque année.

BUREAU MUNICIPAL

70, rue Duguay
Saint-Barnabé, Qc
G0X 2K0



Heures d'ouverture :

Lundi au vendredi
8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Courriel :

municipalite@saint-barnabe.ca

Téléphone :

819 264-2085

www.saint-barnabe.ca

au coeur de vos vies

Saviez-vous
que...



MARCHÉ PUBLIC au Parc Sacré-Coeur

DE 10 h À 14 h LES SAMEDIS :

- 13 MAI
- 10 JUIN
- 15 JUILLET
- 19 AOÛT
- 25 NOVEMBRE

Apportez
vos sacs
réutilisables
et votre
sourire

Vous désirez participer à titre de marchand ?

Contactez la municipalité et nous vous mettrons en contact
avec les organisateurs.

Échéance pour paiement de taxes

Les taxes sont payables en trois versements, pourvu que le
montant total du compte de taxes soit plus élevé que 300 \$.

Voici un rappel des dates d'échéance des 2 derniers versements :

- lundi 5 juin 2023
- mardi 5 septembre 2023

Le paiement peut s'effectuer de 4 façons :

- par la poste
- au bureau de la municipalité
- en institutions financières
- en ligne

